



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2017-083

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2017

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2017-05-31-002 - NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SIE DE MONTARGIS 2017-06-01 (1 page)	Page 3
45-2017-05-31-001 - NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SIP DE MONTARGIS 2017-06-01 (1 page)	Page 5
45-2017-05-31-004 - NOUVEAUX HORAIRES DE LA TRESORERIE DE MONTARGIS 2017-06-01 (1 page)	Page 7
45-2017-05-31-003 - NOUVEAUX HORAIRES DU SPF DE MONTARGIS 2017-06-01 (2 pages)	Page 9
45-2017-05-31-005 - NOUVEAUX HORAIRES DU PTGC DE MONTARGIS 2017-06-01 (1 page)	Page 12

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2017-05-31-002

**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SIE DE
MONTARGIS 2017-06-01**

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SIE DE MONTARGIS 2017-06-01

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 : À compter du 1^{er} juin 2017, le Service des Impôts des Entreprises de MONTARGIS sera ouvert les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Il sera fermé le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 31 mai 2017.

Par délégation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2017-05-31-001

**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SIP DE
MONTARGIS 2017-06-01**

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SIP DE MONTARGIS 2017-06-01

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 : À compter du 1^{er} juin 2017, le Service des Impôts des Particuliers de MONTARGIS sera ouvert les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Il sera fermé le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 31 mai 2017.

Par délégation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2017-05-31-004

**NOUVEAUX HORAIRES DE LA TRESORERIE DE
MONTARGIS 2017-06-01**

NOUVEAUX HORAIRES DE LA TRESORERIE DE MONTARGIS 2017-06-01

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 : À compter du 1^{er} juin 2017, la Trésorerie de MONTARGIS sera ouverte les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Elle sera fermée le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 31 mai 2017.

Par délégation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2017-05-31-003

NOUVEAUX HORAIRES DU SPF DE MONTARGIS

2017-06-01

NOUVEAUX HORAIRES DU SPF DE MONTARGIS 2017-06-01

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} juin 2017, le Service de Publicité Foncière de MONTARGIS sera ouvert les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00. Il sera fermé le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi.

Article 2 :

Les documents destinés aux services de publicité foncière reçus les jours ou demi-journées où ces services ne sont pas ouverts physiquement au public seront traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 31 mai 2017.

Par déléation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2017-05-31-005

NOUVEAUX HORARES DU PTGC DE MONTARGIS
2017-06-01

NOUVEAUX HORARES DU PTGC DE MONTARGIS 2017-06-01

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 : À compter du 1^{er} juin 2017, le Pôle Topographique de Gestion Cadastre de MONTARGIS sera ouvert les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Il sera fermé le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 31 mai 2017.

Par délégation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY